Villefranche-sur-Saône (69) : le voleur déclenchait les portiques des magasins et rejetait la faute sur son bracelet électronique. Condamné, sa peine de 8 mois sera aménagée en semi-liberté

05/09/2024 à 18h39



Un individu âgé de 34 ans avait trouvé la parade pour dévaliser des magasins de Villefranche-sur-Saône cet été. Après avoir dérobé des vêtements qu'il dissimulait sur lui dans les cabines d'essayage, le trentenaire parlementait avec les employés ou agents de sécurité lorsqu'il sonnait aux portiques de sécurité et expliquait que c'était son bracelet électronique qui détraquait les portiques. Selon le Progrès, il a écopé de 8 mois de prison, alors que le parquet réclamait 18 mois derrière les barreaux. Sa peine sera aménagée en semi-liberté.

C'est un vol d'ordinateur commis lors d'un cambriolage en septembre 2023 qui lui a valu d'être interpellé. En effet, son

ADN a été identifié sur les lieux du larcin.

Lyon Mag